

Le 19 septembre 2022, à 19 heures 32, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 septembre 2022

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, M. Didier RACLE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Yves LAFAYOLLE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON.

Absents :

Mme Valérie PICQ, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Fabienne MEYNAND, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, M. Amaury GARDE, Mme Sophie BROQUAIRE.

Procurations :

Mme Valérie PICQ à M. Sébastien FAUST, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à M. Philippe BONNEFOND, Mme Fabienne MEYNAND à M. Jean-François MONTMARTIN, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE à M. Hervé JAVELLE, Mme Célia DUMAS à M. Rémy GIRARDON, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIERE, Mme Sophie BROQUAIRE à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : Mme Clémence SABAUT

Objet : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION « MISSION D'ARCHIVAGE » A CONCLURE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE (CDG 42)

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Commune adhère au service de gestion des archives, proposé par le Centre De Gestion de la Loire (CDG 42).

L'intervention de l'archiviste du CDG 42 permet de gérer de façon optimale les archives communales. La convention en cours arrivant à échéance le 31 décembre 2022, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion au service de gestion des archives, pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Les caractéristiques de la mission proposée sont :

Intervention de l'archiviste sur site, 18 journées sur 3 ans, pour l'élimination des documents règlementairement éliminables, l'identification par grands thèmes des documents à conserver, le tri, le classement, la rédaction de l'inventaire, la formation à l'archivage pour les services.

Coût : 280 € / jour soit une dépense totale de 5 040 € pour 3 ans.

*Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité,*

✚ **D' APPROUVER** le renouvellement de la convention « mission d'archivage » à conclure avec le CDG 42 pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023,

✚ **D' AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

La secrétaire de séance,
Clémence SABAUT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20220923-55-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2022

Publication : 23/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à La Fouillouse, le 23 septembre 2022

Le Maire,
Patrick BOUCHET



Conseil Municipal du 19 septembre 2022

